



DANIEL SIMONNY E.I.R.L.

Commissaire aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Reims

ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN

5, rue du Gros Raisin – 1^{er} étage

10000 – TROYES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des membres de l'ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. **Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.**

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. **S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.**

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

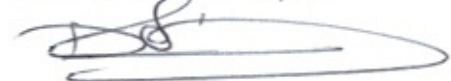
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Troyes, le 05 mai 2020.

Daniel SIMONNY
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
	2 045,90 €	1 115,55 €	930,35 €	1 739,32 €
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 045,90 €	1 115,55 €	930,35 €	1 739,32 €
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
ances et acomptes sur immos				
	839 385,79 €	290 545,36 €	548 840,43 €	577 862,25 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 382,00 €		22 382,00 €	22 382,00 €
Constructions	439 144,00 €	50 868,52 €	388 275,48 €	405 841,24 €
Installations techn., mat., outil	74 857,46 €	71 741,12 €	3 116,34 €	5 650,25 €
Autres immob. corporelles	302 255,19 €	167 935,72 €	134 319,47 €	143 988,76 €
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes	747,14 €		747,14 €	
	86 933,60 €		86 933,60 €	86 217,75 €
Immobilisations financières				
Participations selon mise en équ.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	84 963,60 €		84 963,60 €	84 247,75 €
Prêts	1 970,00 €		1 970,00 €	1 970,00 €
Autres immob. financières				
	928 365,29 €	291 660,91 €	636 704,38 €	665 819,32 €
TOTAL II				
	75,25 €		75,25 €	149,40 €
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.	75,25 €		75,25 €	149,40 €
	292 651,09 €		292 651,09 €	342 805,97 €
Créances				
Clients et comptes rattachés	263 992,97 €		263 992,97 €	303 178,06 €
Autres créances	28 658,12 €		28 658,12 €	39 627,91 €
Capital souscrit appelé non versé				
	673 519,58 €		673 519,58 €	615 524,92 €
Divers				
Valeurs mobilières de placement	385 655,11 €		385 655,11 €	383 957,60 €
Disponibilités	287 864,47 €		287 864,47 €	231 567,32 €
	374,07 €		374,07 €	1 069,50 €
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	374,07 €		374,07 €	1 069,50 €
	966 619,99 €		966 619,99 €	959 549,79 €
TOTAL III				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				

ASSOCIATION JEUNESSE POUR DE

Bilan actif

5 RUE DU GROS RAISIN

10000 TROYES

Document fin d'exercice

N° Siret

NAF (APE)

N° Identifiant

Période du 01/01/19

au 31/12/19

Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité 16.90

Date de tirage 11/03/20

à 16:03:13

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 894 985,28 €	291 660,91 €	1 603 324,37 €	1 625 369,11 €

ASSOCIATION JEUNESSE POUR DE

Bilan passif

N° Siret

NAF (APE)

N° Identifiant

Période du 01/01/19

au 31/12/19

Tenue de compte : EUR

5 RUE DU GROS RAISIN

10000 TROYES

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité 16.90

Date de tirage 11/03/20

à 16:03:13

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
Fonds Associatifs			585 524,57 €	587 255,47 €
Apport Droit de Reprise				
Autres réserves			585 524,57 €	587 255,47 €
Report à nouveau			326 068,08 €	198 189,39 €
Report à nouveau			326 068,08 €	198 189,39 €
Résultat de l'exercice			78 281,55 €	126 147,79 €
Résultat de l'exercice			78 281,55 €	126 147,79 €
Subventions d'investissement			26 671,88 €	17 617,99 €
Subventions d'investissement			26 671,88 €	17 617,99 €
Provisions réglementées			31 345,46 €	29 473,31 €
Provisions réglementées			31 345,46 €	29 473,31 €
TOTAL (I)			1 047 891,54 €	958 683,95 €
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques			13 503,00 €	9 002,00 €
Provisions pour charges			13 503,00 €	9 002,00 €
Provisions pour charges			27 488,84 €	53 253,64 €
Fonds dédiés			27 488,84 €	53 253,64 €
Fonds dédiés Subv.Fonct				
TOTAL (III)			40 991,84 €	62 255,64 €
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			301 000,00 €	344 000,00 €
Emprunts et dettes financ. divers			301 000,00 €	344 000,00 €
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
Dettes fourniss. & cptes rattachés			23 312,51 €	27 253,06 €
Dettes fourniss. & cptes rattachés			23 312,51 €	27 253,06 €
Dettes fiscales et sociales			133 447,59 €	174 664,24 €
Dettes fiscales et sociales			133 447,59 €	174 664,24 €
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			56 015,89 €	57 942,22 €
Autres dettes			56 015,89 €	57 942,22 €
Produits constatés d'avance			665,00 €	570,00 €
Produits constatés d'avance			665,00 €	570,00 €
TOTAL (IV)			514 440,99 €	604 429,52 €
Ecart de conversion passif (V)				
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			1 603 324,37 €	1 625 369,11 €

ASSOCIATION JEUNESSE POUR DE

Compte de résultat

5 RUE DU GROS RAISIN

10000 TROYES

Document fin d'exercice

N° Siret

NAF (APE)

N° Identifiant

Période du 01/01/19

au 31/12/19

Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité 16.90

Date de tirage 11/03/20

à 16:03:13

Page :

1

Détail des postes			Au 311219	Au 311218
CHARGES D'EXPLOITATION			20 531,32 €	20 178,98 €
Achats			20 531,32 €	20 178,98 €
Total 60			80 249,22 €	79 672,38 €
Services Extérieures			80 249,22 €	79 672,38 €
Total 61			80 656,25 €	89 912,92 €
Autres Services Extérieures			80 656,25 €	89 912,92 €
Total 62			108 449,00 €	98 320,11 €
Impôts, taxes et vers. assimilés			108 449,00 €	98 320,11 €
Impôts, taxes et vers/ assimilés			1 425 136,98 €	1 505 630,68 €
Charges du personnel			975 910,96 €	992 158,57 €
Salaires et traitements			449 226,02 €	513 472,11 €
Charges sociales			52 576,62 €	63 605,06 €
Dotations aux amortis. & provisions			48 075,62 €	59 104,06 €
Amort. sur immobilisations				
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant			4 501,00 €	4 501,00 €
Amort. pour risque et charges			6 405,42 €	14 184,79 €
Autres charges			6 405,42 €	14 184,79 €
Autres charges			1 774 004,81 €	1 871 504,92 €
TOTAL I				
CHARGES FINANCIERES (III)			107,48 €	107,48 €
Dot. aux amort. & aux provisions			107,48 €	107,48 €
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.			8 000,32 €	32 053,68 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				298,00 €
Sur opérations de gestion			20,10 €	20,00 €
Sur opérations en capital			7 980,22 €	31 735,68 €
Dotations aux amort. & provis.			1 782 112,61 €	1 903 666,08 €
TOTAL CHARGES			78 281,55 €	126 147,79 €
Solde créditeur			78 281,55 €	126 147,79 €
Bénéfice			1 860 394,16 €	2 029 813,87 €
TOTAL GENERAL (CHARGES)				

Détail des postes			Au 311219	Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION			353 225,16 €	431 299,28 €
Production vendue (B&S)			353 225,16 €	431 299,28 €
Autres produits d'exploitation (B)			1 463 421,61 €	1 569 399,95 €
Production stockée				
Dotations Globale de Fonctionnement				
Subventions d'exploitation			1 431 936,52 €	1 485 771,89 €
Reprise /prov. & transferts charge			1 631,52 €	34 453,--
Autres produits			29 853,57 €	49 174,29 €
TOTAL (A+B)			1 816 646,77 €	2 000 699,23 €
PRODUITS FINANCIERS (III)			1 872,15 €	1 365,61 €
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			1 872,15 €	1 365,61 €
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			41 875,24 €	27 749,03 €
Sur opérations de gestion			910,00 €	
Sur opér. de capital, cess. actifs			1 900,00 €	
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			7 192,37 €	5 427,56 €
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges				
Report non utilisés ex. antérieurs			31 872,87 €	22 321,47 €
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			1 860 394,16 €	2 029 813,87 €

**ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION :

Association Jeunesse pour Demain
(A.J.D.)

DATE D'ARRETE :

31 Décembre 2019

ADRESSE :

Siège social et services administratifs : 5 rue du gros raisin-1^{er} étage - 10000
TROYES

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 603 324.37 € et au compte de résultat de l'exercice qui s'élève à 1 782 112.61 € en dépenses, 1 860 394.16 € en recettes dégageant un résultat d'exploitation de 78 281.55 € (Excédent Prévention : 78 340.76 €, déficit Œuvres Sociales: 59.21 €)

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, et en présumant la continuité de l'activité, laquelle pourrait être remise en cause dans l'hypothèse où un ou plusieurs financeurs viendraient à rompre ou à ne pas renouveler leurs engagements. Les conventions financières, actuellement en vigueur, avec le Conseil Général et la Ville de Troyes arrivent à échéance au 31 décembre 2020 et devront faire l'objet d'un renouvellement avant cette échéance.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Notre association applique le plan comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, conformément à l'article R314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Conformément au décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, nous avons retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement de nos immobilisations non décomposables.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Suite à la fusion absorption de l'ALT par OPPELIA au 01/07/2019, Madame Eugénie LEMAIRE a quitté le poste de directrice à mi-temps et Madame Julie NAUDINOT-AILLET a repris cette fonction à temps plein.

Cette fusion a eu pour autre conséquence la démission de Monsieur Ludovic BOURGEOIS qui occupait le poste de cadre gestionnaire, devenu salarié de l'ALT et mis à disposition de l'AJD pour occuper les mêmes fonctions à hauteur de 0.27 ETP.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'appartement du 9 rue du gros raisin a été mis en vente, l'acte de vente a été signé le 20/01/2020.

Cette cession dégage une moins-value de 8 000,00 € qui n'a pas été provisionnée dans les comptes en raison de son caractère non significatif.

En respect des mesures gouvernementales mises en œuvre depuis le 17 mars 2020, l'AJD a modifié ses modes d'interventions :

- Les professionnels éducatifs ont cessé la présence sociale et les rdv à domicile. Ils restent joignables pour les familles, jeunes et partenaires via leurs adresses mail et téléphones portables.
- L'accompagnement des équipes se fait par mail, téléphone et conférence téléphonique.
- Les personnels administratifs restent également chez eux. Le télétravail a été mis en place (accès aux logiciels de Paie, comptabilité et bureautique).
- L'ensemble des appels sont réceptionnés.

Après avoir pris contact avec nos financeurs (département et communes), il a été décidé de continuer à facturer mensuellement (états mensuels comme cela été fait précédemment).

Par rapport au marché public, la facturation se fait sur la base de l'ordre de service (à savoir 3212.50 heures par trimestre). Nous venons de recevoir le nouvel ordre de service pour le second trimestre 2020.

Une demande de chômage partiel a été déposée et validée, notamment pour les postes refacturés à Régies Services et pour qui le télétravail ne pouvait pas être mis en place (mission d'insertion professionnelle occupée par M. Bazin et mission administratives d'accueil et de suivi de la formation professionnelle, assurées par Mme Lotodé).

Les salaires des professionnels sera maintenu.

Néanmoins, il a été décidé en CSE du 2 avril 2020 :

- de ne pas verser les indemnités transports et boissons durant cette période,
- de poser un jeu de congés trimestriels pendant la période de confinement

Cette crise sanitaire ne nous permet pas d'assurer la totalité de nos missions (pas de temps de présence sociale). Cette organisation pourrait avoir des conséquences notamment financières sur l'année 2020.

En effet le maintien des salaires des postes refacturés à Régies Services pourrait alors avoir une répercussion sur le résultat et par la même sur la trésorerie de l'association

DETAIL DES CREANCES

CREANCES	Montant brut	Echéances	
		< 1 an	> 1 an
412 -Clients			
AJD	3 086.00	3 086.00	
ALT	7 787.90	7 787.90	
CAF	16 200.00	16 200.00	
La Chapelle Saint Luc	34 796.95	34 796.95	
Conseil Départemental	(-)17 863.14	(-) 17 863.14	
CSAPA10	4 560.32	4 560.32	
Clients divers	202.02	202.02	
MDA	36 943.36	36 943.36	
Les Noes Pres Troyes	644.68	644.68	
Pôle des solidarités	34 051.35	34 051.35	
Régies Services	73 719.89	73 719.89	
La Rivière de Corps	644.68	644.68	
Sainte Savine	11 084.37	11 084.37	
Saint Parres aux Tertres	4 254.51	4 254.51	
Troyes Champagne Métropole	14 100.00	14 100.00	
Ville de Troyes	39 782.08	39 782.08	
	-----	-----	-----
	263 992.97	263 992.97	
4671- Créditeurs divers			
Rbst frais de notaire	150.37	150.37	
	-----	-----	
	150.37	150.37	
4687 - Produits à recevoir			
Ville de Troyes Marché 12/19	10 715.74	10 715.74	
Pôle des solidarités Marché 12/19	16 043.90	16 043.90	
UNIVERSITE DIDEROT	910.00	910.00	
ASP Formation	100.00	100.00	
Participation Stage parentalité	387.00	387.00	
Régies Services-contrat Poste	63.69	63.69	
CPAM X.BRUGGER	287.42	287.42	
	-----	-----	
	28 507.75	28 507.75	
TOTAL	292 651.09	292 651.09	

TRESORERIE AU 31.12.2018

DETAIL DE LA TRESORERIE	Quantité	Montant
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		
Bons de caisse		385 655.11
<i>Disponibilités</i>		
Crédit Mutuel Siège		233 611.29
Crédit Mutuel Activités Educatives		1 237.85
Crédit Mutuel EMCI		832.34
Crédit Mutuel Œuvres Sociales		14 398.50
Livret A Caisse d'Epargne		23 460.53
CCP Prévention		13 491.59
Caisse Siège		232.39
Caisse Activité Prévention		599.98
TOTAL		673 519.58

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Montant brut	Echéances	
		< 1 an	> 1 an
486 – Charges constatées d'avances			
SPRE abonnement	116.07	116.07	
SACEM abonnement	168.80	168.80	
SME cartouche	39.20	39.20	
Culture du cœur-cotis	50.00	50.00	
TOTAL	374.07	374.07	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds associatifs	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Réserves				
Excédents affectés invest.	97 183.37	0.00	0.00	97 183.37
Trésorerie AJD	440 462.52	0.00	0.00	440 462.52
Trésorerie CE	9 609.58	0.00	1 730.90	7 878.68
Réserve de compensation	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00
	-----	-----	-----	-----
	587 255.47	0.00	1 730.90	585 524.57
Report à nouveau				
Exc affect mesures exploit°	198 189.39	127 878.69	0.00	326 068.08
	-----	-----	-----	-----
	198 189.39	127 878.69	0.00	326 068.08
Résultat				
Résultat Prévention	127 878.69	78 340.76	127 878.69	78 340.76
Résultat CE	(-) 1 730.90	(-) 59.21	(-) 1 730.90	(-) 59.21
	-----	-----	-----	-----
	126 147.79	78 281.55	126 147.79	78 281.55
Subvention investissements				
Subventions	114 982.46	16 246.26	4 478.33	126 750.39
Amortissements	(-) 97 364.47	(-) 7 192.37	4 478.33	(-) 100 078.51
	-----	-----	-----	-----
	17 617.99	9 053.89	0.00	26 671.88
Provisions réglementées				
Provisions règlementées	29 473.31	1 872.15	0.00	31 345.46
TOTAL	958 683.95	217 086.28	127 878.69	1 047 891.54

PROVISIONS ET FONDS DEDIES

PROVISIONS	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pensions et oblig.				
Engagements de retraite	9 002.00	4 501.00	0.00	13 503.00
19 – Fonds dédiés				
Fonds dédiés CUCS/FIPD				
Prévenir les difficultés scolaires	13 740.00	0.00	13 740.00	0.00
NEET-PJJ	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00
	-----	-----	-----	-----
	16 740.00	0.00	16 740.00	0.00
Fonds dédiés Fonct. Prév.				
UNIFAF Educatif	28 186.82	6 108.07	12 514.33	28 186.82
UNIFAF Administratif	8 326.82	0.00	2 618.54	8 326.82
	-----	-----	-----	-----
	36 513.64	6 108.07	15 132.87	27 488.84
TOTAL	62 255.64	10 609.07	31 872.87	40 991.84

DETTES

DETTES	Montant brut	Echéances	
		< 1 an	> 1 an
4011 – Fournisseurs			
AG NET	981.77	981.77	
AJD OS	7 449.00	7 449.00	
AR TECHNOLOGIE	1 819.00	1 819.00	
FRS DIVERS	49.40	49.40	
EDITIONS LEGISLATIVES	252.66	252.66	
MAIF	95.51	95.51	
OPPELI-ALT	7 529.44	7 529.44	
PERRIN SECURITE	(-)14.90	(-)14.90	
SACEM	168.30	168.30	
SME	58.80	58.80	
SPRE	116.07	116.07	
TOTAL	171.20	171.20	
	-----	-----	
	18 515.53	18 515.53	
4081 – Fa non parvenues			
LA POSTE	127.38	127.38	
UPER LINK	219.60	219.60	
HONORAIRES CAC	4 450.00	4 450.00	
	-----	-----	
	4 796.98	4 796.98	
42-43-44 Dettes fisc. Soc.			
Œuvres Sociales	3 086.00	3 086.00	
Congés Payés	66 495.57	66 495.57	
CMAS VILLE DE TROYES	1 599.22	1 599.22	
RAFP	903.20	903.20	
GISMA	1 304.06	1 304.06	
UNIFAF	15 514.00	15 514.00	
Charges / congés payés	36 896.24	36 896.24	
Taxe / salaires	7 648.00	7 648.00	
	-----	-----	
	133 447.59	133 447.59	
4686 – Charges à payer			
AJD CE part. 2eme Semestre 2019	2 200.00	2 200.00	
	-----	-----	
	2 200.00	2 200.00	

DETTES	Montant brut	Echéances	
4715 – Recettes à classer			
Subv. Investissements 2016	7 294.30	7 294.30	
Subv. Investissements 2017	15 492.22	15 492.22	
Subv. Investissements 2018	16 226.44	16 226.44	
Subv. Investissements 2019	14 802.93	14 802.93	
	-----	-----	
	53 815.89	53 815.89	
487 – Produits constatés d'avance			
Part. Chèques Vacances	435.00	435.00	
Part. Stage Parentalité	230.00	230.00	
	-----	-----	
	665.00	665.00	
TOTAL	260 429.52	260 429.52	

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS RECUES	Montant
Subventions de fonctionnement et investissements	
Ville de Troyes	25 573.23
Ville de Ste Savine	9 642.00
Ville de la Rivière de Corps	508.00
Ville de la Chapelle Saint Luc	27 404.00
Villes de Saint Parres aux Tertres	3 350.00
Ville des Noes près Troyes	508.00
Contrat de Ville	67 024.00
CAF	16 200.00
DIDAMS	35 252.00
Troyes Habitat	7 000.00
Total	192 461.23

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS	Montant
Contributions volontaires reçues	
<i>Ville de Troyes</i>	
Réservation Espace Intergénérationnel René Peltier :	300.00

	300.00
Contributions volontaires apportées	
<i>Frais de Personnel</i>	
Cadre éducatif (0.10 ETP)	6 938.96

	6 938.96

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31 Décembre 2019, ils s'élèvent à la somme de 281 291.66 € (dont provisions pour départs en retraite).

Ils sont calculés conformément à la Convention Collective majorés du taux de charges moyen appliqué sur les salaires et actualisés au taux de 5 %.

Pour les départs prévus dans les trois ans à venir, les sommes sont provisionnées (1/3 par an du montant dû). Au 31 décembre 2019, cette provision s'élève à 13 503.00 €.

REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS
(Article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations des 3 salariés	Brut annuel	Avantages en nature
	92 573 €	0 €

Sur ces sommes, 4 845 € sont facturés à l'ALT, 9 932 € sont facturés à Régies Services, 727 € sont facturés au GCSMS Maison de l'Adolescence de l'Aube et 485 € sont facturés au GCSMS CSAPA10 au titre des conventions de prestations.